L'Abeille de la Nouvelle-Orléans

Bureaux: 323 rue de Chartres,

Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS,

SAMEDI, 9 FEVRIER 1895.

Ventes de Propriétés Foncières

—POUR—

TAXES DE VILLE.

En vertu de l'autorité qui m'est confiée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai, à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires, à partir de 11 heures du matin, SAMEDI, le 16me jour de Février, A. D., 1895 et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes assessées de 1879 à 1892, inclusivement, y compris l'intérêt qui les grève, à partir de la date où les contribables ont été délinquants à raison de 10 pour cent par an jusqu'à paiement final avec tous les dépens.

Les noms desdits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessement desdites années et les propriétés foncières assessées à chaque des contribuables susdits et devant être vendues sont indiquées ci-dessous:

ANTOINE, JULIAN, Mme SIMON FONDAL, propriétaire actuelle—
250 B Pour taxes de ville des années 1887, $4 04; 1888, 4 04; 1889, 4 04; 1890, 4 04; 1891, 4 04,.....$20 20
Montant à.....$20 20

Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lots No 4 dans l'Ilet No 68, borné par les rues Célestine, St-Ephème, les avenues St Bernard et Londres, mesurant 70 pieds de face à la rue Célestine sur 53 pieds 4 pouces 4 lignes de profondeur

ARTIGUES, Mme C., Mme GAUDENS ARTIGUES, propriétaire actuelle—
1025 B Pour taxes de ville des années 1887, $20 20; 1888, 20 20; 1889, 20 20; 1890, 20 20; 1892, 20 20,.....$101 00
Montant à.....

Trois lots de terre, dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lots No 16, 17 et 18 dans l'Ilet No 1518, borné par les rues Laharpe, Colombus, Broad et White, mesurant ensemble 90 pieds de face à la rue Laharpe sur 120 pieds de profondeur.

MONTEMPS, BERTRAND—
1112 B Pour taxes de ville de l'année 1889, ...$13 84
Montant à.....

Quatre lots de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 5, 6, 7 et 8 dans l'Ilet No 726, borné par les rues D Hémécourt, Ulloa, Cortez et Télémaque, mesurant comme suit: lots Nos 5, 6 et 7 mesurant chacun 34 pieds 7 pouces de face à la rue D'Hémécourt sur 108 pieds de profondeur, et le lot No 8 mesurant 34 pieds 7 pouces de face à la rue Télémaque et 108 pieds de profondeur sur la rue Télémaque et formant l'encoignure des rues D'Hémécourt et Télémaque.

CALDER, JOHN—
1116 B et 2163 Pour taxes de ville des années 1884, $60; 1885, 76 76; 1887, 75 76; 1889, 76 76; 1890, 76 76; 1891, 76 76; 1892, 76 76,.....$520 56
Montant à.....

Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 2 dans l'Ilet No 37, borné par les rues Fulton, Peters, Lafayette et Girod, mesurant 24 pieds 3 pouces de face à la rue Fulton, 24 pieds 2 pouces 7 lignes à la rue Peters sur 117 pieds 8 pouces de profondeur sur les lignes de côté.

BAUDUC, JULES—
1193 B Pour taxes de ville des années 1889, $11 11; 1890, 11 11; 1891, 11 11; 1892, 11 11, ...$44 44
Montant à.....

Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 13 dans l'Ilet No 323, borné par les rues Ste Anne, Dumaine, Rocheblave et Dorgenois, mesurant 20 pieds de face à la rue Ste Anne sur 102 pieds de profondeur sur une ligne de côté et 137 pieds sur l'autre ligne.

BAUDUC, JULES—
1194 B et 473 B Pour taxes de ville des années 1880, $9 10; 1881, 8 92; 1882, 15 88; 1883, 10 00; 1884, 10 00; 1885, 20 32; 1886, 10 10; 1887, 10 10; 1889, 9 09; 1890, 9 09; 1891, 9 09,.....$121 69
Montant à.....

Une portion de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme lots Nos 10 et 11 ou 15, 16, 17 et 18 dans l'Ilet No 341, bornée par les rues St-Philippe, Dorgenois, Broad et Dumaine, mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue St-Philippe sur 100 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues St-Philippe et Dorgenois.

BAUDUC, JULES—
1195 B Pour taxes de ville des années 1889, $16 16; 1890, 16 16; 1891, 16 16; 1892, 16 16,.....$64 64
Montant à.....

Deux lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 26 et 27 dans l'Ilet No 344, borné par les rues Broad, Dorgenois, Hôpital et Quartier, mesurant ensemble 23 pieds 6 pouces 2 lignes de face à la rue Broad sur 100 pieds de profondeur.

BELL, NATHAN—
1233 B Pour taxes de ville des années 1889, $6 06; 1890, 6 06; 1892, 6 06.
Montant à.....$18 18

Trois lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle Orléans, désignés comme lots Nos 1, 2 et 3 dans l'Ilet No 1018, borné par les rues D'Abadie, Galvez, Miro et l'avenue St Bernard, mesurant ensemble 77 pieds de face à la rue D'Abadie sur 42 pieds de profondeur sur une ligne de côté et 70 pieds sur l'autre ligne, formant l'encoignure des rues D'Abadie et Galvez.

CONRAD, Mme ELLA—
1249 B Pour taxes de ville de l'année 1892, Montant à.....$16 16

Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 18 dans l'Ilet No 514, borné par les rues Urquhart, Villeré, Mandeville et Espagne, mesurant 30 pieds de face à la rue Urquhart sur 115 pieds de profondeur.

COOPER, Sue JOSEPH—
1273 B Pour taxes de ville des années 1889, $12 42; 1892, 70 70,.....$113 12
Montant à.....

Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 30 dans l'Ilet No 251, borné par les rues Montégut, Bourgogne, Dauphine et Clouet, mesurant 63 pieds de face à la rue Montégut sur 120 pieds de profondeur, formant l'encoignure des rues Montégut et Bourgogne.

COTTON, Mme J. B—
1455 B Pour taxes de ville de l'année 1890 Montant à.....$101 00

Deux lots de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 11 et 12 dans l'Ilet No 134, borné par les rues Magazine, Constance, Julie et St-Joseph, mesurant 63 pieds 10 pouces de face à la rue Magazine sur 127 pieds de profondeur.

COTTON, Mme J. B.—
1456 B Pour taxes de ville de l'année 1890, Montant à.....$20 20

Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 29, dans l'Ilet No 134, borné par les rues Constance, Magazine, Julie et St-Joseph, mesurant 50 pieds 10 pouces de face à la rue Constance sur 100 pieds de profondeur.

HANDLIN, Mme WILLIAM W.—
2356 B Pour taxes de ville des années 1891, $30 81; 1892, 30 81.
Montant à.....$61 62

Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 24 dans l'Ilet No 519, borné par les rues Gravier, Johnson, Galvez et l'avenue Tulane, formant l'encoignure des rues Gravier et Johnson, mesurant 33 pieds 1 pouce de face à la rue Gravier sur 120 pieds de profondeur.

GABRIEL, Sue. SALVADOR—
2828 B Pour taxes de ville des années 1888 $12 12; 1889, 12 12; 1890, 12 12,
Montant à.....$36 36
Moins payé en à compte de 1888
27 août 1894.....$10 10

Balance due.....$26 26

Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 8 dans l'Ilet No 622, borné par les rues Antonia, Villeré, Robertson et St Antoine, mesurant 32 pieds de face à la rue Antonia sur 128 pieds de profondeur.

GENOIS, Mme PAULINE—
3011 B Pour taxes de ville de l'année 1880 Montant à.....$11 11

Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lots No 25 dans l'Ilet No 285, borné par les rues Miro, Galvez, Dumaine et St Philippe, mesurant 25 pieds de face à la rue Miro sur 60 pieds de profondeur.

FONTAN, JEAN—
3023 B Pour taxes de ville des années 1880 $10 10; 1890, 10 10, 1892, 10 10.....$30 30
Montant à.....

Six lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 19, 20, 21, 22, 23 et 24 dans l'Ilet No 119, borné par les rues Royale, Reynes, Porstall et Chartres, mesurant chacun 23 pieds de face à la rue Royale sur 120 pieds de profondeur, formant ensemble l'encoignure des rues Royale et Reynes.

JONES, Vve HENRY—
3024 B Pour taxes de ville des années 1889 $10 10; 1890, 10 10,.....$20 20
Montant à.....

Deux lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 3 et 4 dans l'Ilet No 107, borné par les rues Dauphine, Flood, Royale et Sanlot Pradel, mesurant chacun 32 pieds 6 pouces de face à la rue Dauphine sur 128 pieds de profondeur.

HOLCHER, BERNARD, Veuve BERNARD HOLSCHER et héritiers, propriétaires actuels—
3027 B Pour taxes de ville des années 1889, $6 06; 1890, 6 06; 1891, 6 06,.....$18 18
Montant à.....

Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle Orléans, désigné comme lot No 18, dans l'Ilet No 288, borné par les rues Clouet, Indépendance, Bourgogne et Remparts, mesurant 31 pieds de face à la rue Bourgogne sur 98 pieds de profondeur.

GERMAIN, Mme L—
3028 B Pour taxes de ville des années 1889 $18 18, 1892, 18 18,.....$36 36
Montant à.....

Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 6 dans l'Ilet No 282, borné par les rues Bourgogne, Remparts, Montégut et Clouet, mesurant 31 pieds 5 pouces de face à la rue Bourgogne sur 127 pieds de profondeur.

JONES, JAMES—
3029 B Pour taxes de ville des années 1889 $24 24; 1890, 24 24; 1891, 24 24; 1892, 20 20,.....$92 92
Montant à.....

Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 14 dans l'Ilet No 309, borné par les rues St Claude, Pres, Montégut et Marais, formant l'encoignure des rues St Claude et Pres, mesurant 31 pieds de face à la rue St Claude sur 100 pieds de profondeur.

FOSTER, Mlle SUSAN—
3053 B Pour taxes de ville des années 1889, $60 60; 1890, 60 60; 1891, 70 70; 1892, 70 70,.....$262 60
Montant à.....

Une portion de terre dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme lots Nos 23 1/2 et 24 dans l'Ilet No 123, borné par les rues Pleasant, Harmonie, Magazine et Constance, mesurant 38 pieds de face à rue Pleasant sur 120 pieds de profondeur.

GALEY, JAMES C., GULF STATE LAND AND IMPROVEMENT COMPANY, propriétaire actuel—
3172 B Pour taxes de ville de l'année 1890 Montant à.....$70 70

Trois lots de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 7, 8 et 9 dans l'Ilet No 48, borné par les rues Calliope, Tchoupitoulas, Gaienné et Peters, mesurant comme suit: les lots Nos 7 et 8 mesurant chacun 37 pieds de face à la rue Calliope sur 96 pieds de profondeur; le lot No 9 formant l'encoignure des rues Calliope et Tchoupitoulas et mesurant 37 pieds de face à la rue Calliope sur 116 pieds de profondeur.

FUREY, JOHN—
3368 B Pour taxes de ville de l'année 1892 Montant à.....$14 11

Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 11 dans l'Ilet No 430, borné par les rues Claiborne, Perdido, Poydras, Clara et Willow, mesurant 31 pieds de face à la rue Claiborne sur 106 pieds de profondeur.

FOTCH, PIERRE—
3422 B Pour taxes de ville de l'année 1891 Montant à.....$20 20

Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 8, dans l'Ilet No 385, borné par les rues Antonia, Marais, St Antoine et St Claude, mesurant 32 pieds de face à la rue Antonia sur 90 pieds de profondeur sur une ligne de côté et formant l'encoignure des rues Antonia et Marais.

HUGHES, JOHN, S. B. COLEMAN, propriétaire actuel—
3484 B Pour taxes de ville de l'année 1892 Montant à.....$42 42

Huit lots de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lots Nos 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28 et 29 dans l'Ilet No 348, borné par les rues Liberté, Clio, Howard et Calliope, mesurant ensemble 145 pieds de face à la rue Liberté sur 157 pieds de profondeur sur la rue Clio, formant l'encoignure des rues Liberté et Clio.

VIGNES, JOSEPH—
6321 B Pour taxes de ville des années 1889 $6 06; 1890, 4 04; 1892, 4 04
Montant à.....$14 14

Trois lots de terre dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 6, 7 et 8 dans l'Ilet No 21, borné par les rues Milhandon, Levée, Clinton et Ward, mesurant comme suit: le lot No 6 formant l'encoignure des rues Milhandon et Levée et mesurant 78 pieds de face à la rue Milhandon 100 pieds sur la ligne du fond sur 74 pieds de profondeur sur une ligne de côté et 104 pieds 4 pouces sur l'autre ligne; le lot No 7 mesurant 29 pieds 11 pouces de face à la rue Levée, 30 pieds sur la ligne du fond sur 100 pieds de profondeur et le lot No 8 mesurant 29 pieds 11 pouces de face à la rue Levée sur 100 pieds de profondeur.

VIGNES & PEPIN, JOS SCHMID' propriétaires actuel—
6322 B Pour taxes de ville de l'année 1892 Montant à.....$18 18

Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 17 dans l'Ilet No 74, borné par les rues Tchoupitoulas, Front, Bellecastle et Josephat, mesurant 30 pieds 6 pouces de face à la rue Tchoupitoulas sur 100 pieds de profondeur.

SPITZMULLER, LEOPOLD—
6600 B Pour taxes de ville de l'année 1890 Montant à.....$10 10

Deux lots de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle Orléans, désignés comme lots Nos 8 et 9 dans l'Ilet No 235, borné par les rues Prytanée, Perrier, Octavie et l'avenue Peters, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Prytanée sur 100 pieds 6 pouces de profondeur.

WOODFORK, A., SAMUEL WOODFORK et als., propriétaire actuel—
6610 B Pour taxes de ville de l'année 1890 Montant à.....$5 05

Un lot de terre dans le 7me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 2 dans l'Ilet No 80, borné par les rues Deuxième, Hillary, Adams et Hampson, mesurant 30 pieds 6 pouces 6 lignes de face à la rue Deuxième sur 120 pieds de profondeur.

RAND, Mme ELIZA, Mme MARGARET ARDILL, propriétaires actuelles—
6653 B Pour taxes de ville de l'année 1891 Montant à.....$30 30

Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 8 dans l'Ilet No 264 borné par les rues Kerlerec, Bagatelle, Dauphine et Bourgogne, mesurant 53 pieds 4 pouces de face à la rue Kerlerec sur 115 pieds 1 pouce de profondeur.

RICHARDSON, Mme PRINCE—
6670 B Pour taxes de ville de l'année 1891, Montant à.....$8 08

Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 6 dans l'Ilet No 308, borné par les rues Harmonie, Pleasant, St Patrick et St David, mesurant 30 pieds 8 pouces de face à la rue Harmonie sur 160 pieds de profondeur traversant à la rue Pleasant.

SOUTHERN WOOD MANUFACTURING AND CREOSOTING COMPANY, LIMITED—
6692 B Pour taxes de ville des années 1891 $80 80; 1892, 80 80,.....$161 60
Montant à.....

Cinq lots de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 6, 7, 8, 9 et 10 dans l'Ilet No 80, borné par les rues Front, Lyon, Water et Bordeaux, mesurant comme suit: les lots Nos 6, 7 et 8 mesurant ensemble 90 pieds de face à la rue Front sur 150 pieds de profondeur; les lots 9 et 10 mesurant ensemble 60 pieds de face à la rue Lyon sur 150 pieds de profondeur.

WARNER, ADAM—
6694 B Pour taxes de ville des années 1891 $28 28; 1892, 28 28,.....$56 56
Montant à.....

Deux lots de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 98 et 99 dans l'Ilet No 104, borné par les rues Tchoupitoulas, Delachaise, Annonciation et Aline, mesurant comme suit: le lot No 98 mesurant 32 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 125 pieds de profondeur sur la rue Delachaise et formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Delachaise; le lot No 99 mesurant 32 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Tchoupitoulas sur 125 pieds de profondeur.

UNION HOMESTEAD ASSOCIATION, JOHN MEUX, propriétaire actuel—
6710 B Pour taxes de ville de l'année 1892 Montant à.....$36 36
Moins payé à compte le 3 février 1893.. 18 00

Balance due.....$18 36

Trois lots de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 18, 19 et 20, dans l'Ilet No 121, borné par les rues Pouyfarré, Annonciation, Constance et Delord, mesurant comme suit: les lots Nos 18 et 19 mesurant ensemble 51 pieds de face à la rue Pouyfarré sur 124 pieds 3 pouces de profondeur sur une ligne de côté et 124 pieds 7 pouces et 6 lignes sur l'autre ligne; le lot No 20 mesurant 25 pieds 10 pouces de face à la rue Pouyfarré sur 78 pieds 2 pouces et 3 lignes de profondeur sur une ligne de côté et 75 pieds 4 pouces et 3 lignes sur l'autre ligne.

REILLY, Mme ANN—
Montant à.....$17 17
6725 B Pour taxes de ville de l'année 1892

Une portion de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme lot No 575 1/2, borné par les rues Johnson, Cypress et Lafayette.

SCHNEIDER, Vve JOHN—
6750 B Pour taxes de ville de l'année 1892, Montant à.....$18 18

Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 3 dans l'Ilet No 185, borné par les rues Robertson, Villeré, Conti et Bienville, mesurant 23 pieds de face à la rue Robertson sur 127 pieds de profondeur.

STUR, Mme ELIZABETH—
6767 B Pour taxes de ville de l'année 1892, Montant à.....$12 12

Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 6 dans l'Ilet No 223, borné par les rues Orléans, Derbigny, Robertson et St Pierre, mesurant 27 pieds de face à la rue Orléans sur 57 pieds de profondeur.

SAULAY, Mme BERNARD—
6783 B Pour taxes de ville de l'année 1892, Montant à.....$20 20

Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 17 dans l'Ilet No 111, borné par les rues St Claude, Remparts, le Chemin du Bayou et la rue Ursulines, mesurant 17 pieds de face à la rue St Claude sur 120 pieds de profondeur.

SAULAY, Mme BERNARD—
6784 B Pour taxes de ville de l'année 1892 Montant à.....$12 12

Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 12 dans l'Ilet No 111, borné par les rues Quartier St Claude, Derbigny et le Chemin du Bayou, mesurant 27 pieds de face à la rue Quartier sur 80 pieds de profondeur.

ST-AMAND, HUBERT—
6785 B Pour taxes de ville de l'année 1892, Montant à.....$20 20

Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 20, dans l'Ilet No 233, borné par les rues Hôpital, Roman, Prieur et le Chemin du Bayou, mesurant 26 pieds 6 pouces de face à la rue Hôpital sur 110 pieds 4 pouces de profondeur.

VILLERMIN, GUSTAVE, ISRAELITE BAPTIST CHURCH, propriétaire actuel—
6789 B Pour taxes de ville de l'année 1892 Montant à.....$4 04

Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 24 dans l'Ilet No 499, borné par les rues Marais, St-Anto ne, Urquhart et Antonia, mesurant 17 pieds de face à la rue Marais sur 63 pieds de profondeur.

WILLIAMS, JOHN B.—
6794 B Pour taxes de ville de l'année 1892 Montant à.....$6 06

Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme partie du lot No 2 dans l'Ilet No 613, borne par les rues Musique, Washington, Villeré et Robertson, mesurant 31 pieds de face à la rue Musique sur 77 pieds de profondeur.

STEVENS, Mlle JESSIE, THIRD DISTRICT BUILDING ASSOCIATION, propriétaire actuelle—
6809 B Pour taxes de ville de l'année 1892, Montant à.....$6 06

Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 5 dans l'Ilet No 479, borné par les rues Daisé, Pieté, Marais et Urphart, mesurant 52 pieds de face à la rue Désire sur 120 pieds de profondeur.

WETZEL, Mme MARY—
6826 B Pour taxes de ville de l'année 1892 Montant à.....$20 20

Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 4 dans l'Ilet No 42, borné par les rues Josephine, Rousseau, St Thomas et Adèle, mesurant 27 pieds 6 pouces de face à la rue Josephine sur 110 pieds de profondeur.

VIDOU Jr, J. C.—
6866 B Pour taxes de ville de l'année 1892, Montant à.....$6 06

Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 12 dans l'Ilet No 117, borné par les rues Léonidas, Jefferson, Plum et Quatrième, mesurant 30 pieds de face à la rue Léonidas sur 120 pieds de profondeur.

SIMPSON, Sue de R.—
6870 B Pour taxes de ville de l'année 1892, Montant à.....$6 06

Deux lots de terre dans le 7me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 19 et 20 dans l'Ilet No 318, borné par les rues Washington, Burdette, Napoléon et Dixième, mesurant ensemble 60 pieds de face à la rue Washington sur 120 pieds de profondeur.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs, de la ville et dans le cas où ledit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de ladite propriété spécifiée du débiteur à m. acquéreur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par ledit débiteur. Les ventes se feront sans estimation, au comptant, contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété, et en payant en outre vingt pour cent et les dépens et la pénalité.

CHAS. H. SCHENCK,
Trésorier de la ville.

Magasin du Bon Marché

61.....RUE ROYALE.....61

F. A. BRUNET

Horloger -:- Bijoutier -:- Joailler

Le plus beau, le plus joli et le plus grand assortiment de Diamants, Montres, Pendules, Argenterie solide et plaquée, ainsi qu'un assortiment complet de Porte-Plumes et objets de valeur, vendus à des prix défiant toute concurrence.

14d6c94—1an

FER MIGNON — Très EFFICACE contre CHLOROSE ANEMIE FAIBLESSE

ENRICHIT LE SANG RÉTABLIT LES FORCES DONNE APPETIT

PARIS, 28 rue Bergère,

L'ABEILLE

—DE LA—

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

EDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN.....$3 00
SIX MOIS.....1 50
QUATRE MOIS.....1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Étranger;

Un Bulletin Maritime;

Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans;

Un Bulletin Financier;

Un Bulletin Commercial;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

ABONNEMENTS:

EDITION QUOTIDIENNE.

UN AN.....$12 00
SIX MOIS.....6 00
TROIS MOIS.....3 00
UN MOIS.....1 00

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

CHARTE

—DE LA—

Compagnie d'Assurances des Marchands

(Merchants' Insurance Company)

ETAT DE LA LOUISIANE.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans:

Qu'il soit connu que ce 11ème jour de janvier de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent-quatre-vingt-treize, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la cent dix-septième,

Pardevant moi, George Covington Prêot, notaire pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et qualifié, et en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, sont venus et ont comparu personnellement devant moi les différentes personnes dont les noms sont ici inscrits, lesquelles constituent tout le corps des actionnaires enregistrés de la compagnie d'assurances mutuelles des Marchands de la Nlle-Orléans (Merchants Mutual Insurance Company of New Orleans); elles déclarent que se prévalant des dispositions des lois de cet Etat relatives à la formation de corporations, elles ont convenu et conviennent par les présentes de s'unager, ainsi que telles autres personnes qui pourront plus tard s'associer à elles, à former une corporation et un corps politique en droit pour les objets et fins et en vertu des stipulations et convention qui suivent, savoir:

ARTICLE I.

Le nom et le titre de cette corporation sera "THE MERCHANT'S INSURANCE COMPANY," sous lequelle est établi dans la ville de la Nlle-Orléans, Etat de la Louisiane. Toutes les assignations (citations) et autres procédés légaux seront servis au président de ladite corporation ou, en son absence au secrétaire.

ARTICLE II.

Cette Compagnie, sous son dit nom corporatif, aura plein pouvoir et pleine autorité d'exister comme corporation avec droit de succession pour une période de quatre-vingt-dix-neuf ans à partir de la présente date; de s'engager par contrat, de poursuivre et d'être poursuivie en justice; d'acheter et de vendre, de louer à bail, d'hypothéquer et donner en garantie des biens meubles et immeubles; d'acheter, prendre, recevoir et détenir tout l'actif, d'assumer toutes les obligations de la "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans", et dans le but d'émettre ses actions (stock) aux actionnaires de la dite "Merchants' Mutual Insurance Company of New Orleans" dans la proportion d'une action du capital de cette corporation pour chaque deux actions du capital (stock) de ladite "Merchants' Mutual Insurance Company," dûment remis et retournés à cette Compagnie; de conclure des emprunts, d'émettre des obligations, notes et billets et de donner pour cela des garanties (security), de nommer et de désigner des officiers, directeurs, administrateurs, agents et employés; de faire des règlements pour la bonne administration des affaires de la corporation; de modifier et d'amender son ges les dits réglements; d'adopter et d'employer un sceau corporatif et de le rompre or changer à son gré.

ARTICLE III.

Cette corporation est créée pour faire des affaires d'assurance contre l'incendie, les risques de mer et de rivière dans toutes ses branches, et particulièrement pour faire les affaires dont elle s'occupait sous le nom de "Merchants' Mutual Insurance Company." Son but et son objet, sont par les présentes indiqués expressément comme suit:

1. Assurer des maisons de résidence, des magasins ou autres édifices, des meubles meublants, des marchandises ou autres effets et propriétés contre toute perte et tout dommage par le feu.

2. Prendre des risques d'assurance maritime sur le frêt des navires, bateaux à vapeur, articles, produits, marchandises, espèces, lingots commissions, profits, frêts de bateaux, change et autres certificats de dettes, profits maritimes et marchandises sur lesquelles on emprunte, et faire toutes les affaires d'assurance ayant rapport ou se rattachant aux risques de transport sur terre.

3. Elle pourra s'assurer contre tout risque qu'elle aura elle-même accepté.

4. Sur livraison au Conseil de Direction de cette Compagnie de tout le fonds-capital de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands, le dit Conseil de Direction de cette Compagnie est par les présentes particulièrement et spécialement autorisé à assumer toutes les obligations et à prendre plein droit de propriété de tout l'actif de la dite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands.

ARTICLE IV.

Le fonds-capital de cette corporation est par les présentes fixé à Trois cent mille dollars ($300,000) divisés en et représentés par trois mille actions de cent dollars chacune. Lesdites actions ne paieront en argent lorsqu'on y souscrira, ou elles pourront être émises pleinement payées au pair, en paiement de propriété acquise par ladite compagnie, et seront elles pourront être émises pleinement payées au pair, par le Conseil de Direction, en échange d'actions de la Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands dans la proportion d'une action de cette corporation pour deux de ladite Compagnie d'Assurances Mutuelles des Marchands. Les actions seront transférables seulement sur les livres de la compagnie et sur livraison des anciens certificats.

Lorsque les gains de l'année fiscale le justifieront, un dividende sera déclaré et payé sur les actions de la Compagnie, pourvu que pas plus de 8 pour cent de dividende par an ne soient payés.

Cette charte prendra effet et cette compagnie sera autorisée à commencer les affaires à partir de ajlate où la présente sera signée.

ARTICLE V.

Tous les pouvoirs constitués de cette corporation seront placés et et exercés par un Conseil de Direction composé de onze actionnaires, dits ou desquels devra posséder pas moins de vingt actions du capital de ladite corporation. Ledit Conseil de Direction sera élu annuellement le deuxième lundi de janvier, chaque année, à partir de l'année 1894, à une réunion générale des actionnaires, qui aura lieu au bureau de la Compagnie après dix jours d'avis au préalable dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toutes les élections se feront par scrutin, et chaque action donnera droit à un vote que le détenteur pourra déposer en personne, ou par procuration. Une majorité des votes donnés sera nécessaire pour élire. Les élections se feront sous la surveillance de trois commissaires que chois ra le Conseil de Direction parmi les actionnaires à chaque élection. Dans le cas où on ne parviendrait pas à faire les Directeurs, pour une raison quelconque, le jour fixé, une nouvelle élection aurait lieu dès que cela serait possible, après un avis de 10 jours préalablement publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans. Toute vacance se produisant dans le Conseil de Direction pour une raison quelconque, sera remplie par les autres membres du Conseil pour le terme non expiré. L'année fiscale prendra fin le 31 décembre de chaque année.

A sa première réunion, chaque Conseil de Direction élira parmi ses membres un Président de même qu'il choisira un Secrétaire et Trésorier qui ne sera pas membre du Conseil de Direction.

ARTICLE VI.

Cet acte d'incorporation pourra être changé modifié ou altéré, ou ladite corporation pourra être dissoute à une réunion spéciale des actionnaires convoquée dans ce but après trente jours d'un avis préalable publié dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec l'assentiment des trois-quarts des actions représentée à cette réunion.

Tout changement quant au fonds-capital de la dite corporation exigera l'assentiment d'une majorité en montant de tout le fonds-capital; en outre des trente jours requis de publication préalable, un avis préalable de quarante jours par écrit sera transmis par la poste à chaque actionnaire ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VII.

Aucun actionnaire ne sera tenu responsable des contrats ou erreurs de la dite corporation pour aucune autre somme que celle de la balance non payée, due par lui sur des actions de stock qu'il possède; une simple informalité dans l'organisation n'aura pas pour effet de rendre cette charte nulle, ou d'exposer un actionnaire à aucune autre obligation que la balance non payée due sur son stock.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute, ou par limitation ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées sous la direction de trois commissaires qui seront choisis parmi les actionnaires, à une assemblée convoquée à cet effet, après avis antérieur pendant trente jour par publication dans un des journaux quotidiens de la Nouvelle-Orléans, avec le consentement de la majorité des actions représentées à ladite assemblée. Lesdits commissaires restiront en place jusqu'à ce que les affaires de la corporation aient été entièrement liquidées; et en cas de mort ou d'impossibilité de servir d'un ou de plusieurs des dits commissaires, les autres commissaires, ou le commissaire restant, choisiront parmi les actionnaires un substitut ou des substituts pour remplir les dites vacances.

ARTICLE IX.

Les personnes ci-après nommées constituront le premier Conseil de Directeurs et servront comme tels jusqu'au deuxième lundi de janvier 1894 ou jusqu'à ce que leurs successeurs aient été dûment élus, à savoir: Joseph A Shakspeare, D. A. Chaffraix, A. Zéques, Paul Capdevielle, Ariddio Hopkins, Jayme Magi, John M. Baldwin, H. C. Boucher, Morris W. Smith, James S. Zacharie, W. H. Bollinger avec ledit Paul Capdevielle comme président.

Fait et passé dans mon bureau en la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour et date susdits de l'année mentionnée ci-dessus, en présence de MM. James Guyot et Rollin A. Tichenor tous deux de cette ville, témoins compétents qui ont signé les dits articles, avec les dites personnes qui ont comparu, et moi, notaire, après que lecture en eut dûment faite.

(Original signé):

H. C. BOUCHER et autres
JAS. GUYOT.
R. A. TICHENOR.
GEO. C. PREOT, Notaire Public.

Je, soussigné, Annotateur des Hypothèques et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ces présentes que l'acte d'incorporation ci-dit de la Compagnie d'Assurances des Marchands, a été dûment enregistré en jour en mon bureau dans le livre 486, folio

Nouvelle-Orléans, Lun., 11 janvier 1893

[Signé] GEO. GUINAULT
Député Annotateur des Hypothèques

Je, soussigné, notaire public et pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie par ceci que la copie ci-dessus mentionnée est une copie exacte de l'acte primitif d'incorporation de la Compagnie d'Assurances des Marchands et du certificat d'enregistrement là-dessus endossé, maintenant enregistré dans les archives courantes de mes actes notariés.

En foi de quoi j'ai signé ce présent mon sceau à la Nouvelle-Orléans, Lun, le 11me jour de janvier A. D. 1893.

(SCEAU) GEORGE C. PRE